



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 décembre 2014 à 16 h 25 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2014-1450* RÈGLEMENT NUMÉRO 764-2014 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 764-2014 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1451* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-24-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-24-2014 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1452* RÈGLEMENT NUMÉRO 501-32-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ANNÉE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-32-2014 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour l'année 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1453* RÈGLEMENT NUMÉRO 765-2014 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA PARTIE DE SON CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 765-2014 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'île de Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1454* RÈGLEMENT NUMÉRO 607-4-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PROLONGER SA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE SIX MOIS ET DE SUPPRIMER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 607-4-2014 modifiant le Règlement numéro 607-2008 décrétant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but de prolonger sa validité pour une période supplémentaire de six mois et de supprimer certaines dispositions relatives au dépôt d'une demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1455* RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DEVANT ABRITER DES ENTREPRISES EN INFORMATIQUE AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PROLONGER SON APPLICATION POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE SIX MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 605-2-2014 modifiant le Règlement numéro 605-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments devant abriter des entreprises en informatique au centre-ville de Gatineau dans le but de prolonger son application pour une période supplémentaire de six mois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1456* ADOPTION DU BUDGET 2015 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 546 631 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 546 631 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1457* ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, le Comité des immobilisations et du budget et le conseil proposent que tous les projets d'infrastructures soient regroupés en un seul document, soit « le plan d'investissements »;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, le Comité des immobilisations et du budget et le conseil ont procédé à l'étude du plan d'investissements lors de l'étude du budget du 10 au 13 novembre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU

Que ce comité accepte et recommande au conseil le plan d'investissements suivant :

1- Volet Maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution pour un montant total de 382 958 000 \$, de 2015 à 2017 :

L'année 2015 se résume comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout	51 130 \$
Réfection du réseau routier	33 670 \$
Usines et postes de pompage	32 000 \$
Radiocommunication	17 300 \$
Remplacement de véhicules et machinerie	7 200 \$
Édifices municipaux	6 400 \$
Plan directeur informatique	4 300 \$
Desserte du nouveau garage de la STO	3 000 \$
Réfection et développement des sentiers récréatifs	2 160 \$
Plan quadriennal des parcs	2 100 \$
Fonds du logement social – Accès-Logis	2 063 \$
Programme de revitalisation des vieux quartiers	1 200 \$
Honoraires et autres travaux	8 701 \$
Total	171 224 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2015 se résument comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Règlements d'emprunts	54 237 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et Fonds chantiers Canada-Québec	47 570 \$
Paiements comptants	33 497 \$
Taxe sur l'essence	15 243 \$

Fonds dédié aux infrastructures	15 200 \$
Fonds de roulement	5 227 \$
Fonds de parcs	250 \$
Total	171 224 \$

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2016.

Pour donner suite à l'exercice de repriorisation des projets recommandés par le conseil lors de la tournée des caucus, le trésorier est autorisé à récupérer les sommes dégagées pour compléter le financement du plan d'investissements 2015, et d'effectuer les écritures comptables pour donner suite.

Pour les règlements d'emprunts et les différents programmes de subventions, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

2- Volet Projets de développement

Le total des projets au montant de 67 M\$ ainsi que les modalités de gestion qui s'y rattachent pour les années 2015 à 2018 se résume comme suit :

1	Création d'une enveloppe pour opportunités futures pour d'autres projets de développement	3 M\$
----------	--	--------------

2	PPU – Centre-ville (investissements de 32 M\$ sur 4 ans)	32 M\$
----------	---	---------------

2 A)	Faire un emprunt de 25 M\$ (remboursement annuel de 2 M\$) et allouer une enveloppe de 7 M\$ sur 4 ans pour des investissements totaux de 32 M\$ (soit l'équivalent de 8 M\$ par année).
2 B)	Le service de dette de 2 M\$ provenant de l'emprunt de 25 M\$ vient réduire l'enveloppe récurrente prévue de 13 M\$ à 11 M\$ à partir de 2017 pour les projets de développement.
2 C)	Le Service d'urbanisme et du développement durable est mandaté de déposer un plan d'intervention (vision 2025) sur 10 ans au printemps 2015 pour le centre-ville <ul style="list-style-type: none"> ➤ En priorisant les deux secteurs suivants dans les 4 premières années du plan avec l'enveloppe allouée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur du Ruisseau de la Brasserie ▪ Aubry / Laval – Secteur d'ambiance

3	Déploiement des bibliothèques	21,9 M\$
----------	--------------------------------------	-----------------

3 A)	Enveloppe budgétaire de 21,9 M\$ permettant la réalisation d'une phase 1 du plan de déploiement des bibliothèques selon l'ordre de priorité suivante : <ol style="list-style-type: none"> 1. Plateau 2. Lucy-Faris, Guy-Sanche
3 B)	Toute subvention est versée dans l'enveloppe pour le déploiement des bibliothèques.
3 C)	Le Service des arts, culture et lettres est mandaté de déposer un plan d'intervention pour cette phase 1 au printemps 2015.

4	Centre culturel – Bibliothèque centrale	-----
----------	--	-------

4 A)	Dans les 3 prochaines années, le Service des arts, culture et lettres est mandaté à préparer, en relation avec le plan de déploiement du réseau des bibliothèques, le dossier pour une réalisation dans un prochain mandat comprenant notamment : le concept, le choix du site, les partenaires, un plan de financement et autres éléments pertinents.
------	--

5	Autres projets de développement	10,1 M\$
----------	--	-----------------

	Montants en milliers de dollars
Rénover le parc des Cèdres	5 400 \$
Rapides Deschênes – Protection patrimoniale	45 \$
Lac Beauchamp – Oxygénation	40 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Notre-Dame, secteur de Gatineau	845 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Secteur d’Aylmer	230 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Secteurs de BMA	185 \$
Piste cyclable entre Masson et Buckingham, le long de la rivière	2 000 \$
Vélo utilitaire	1 000 \$
Raccordement liens – pistes signalisation	355 \$
Total	10 100 \$

	BUDGET TOTAL	67 M \$
--	---------------------	----------------

6	AUTRES MODALITÉS DE GESTION
----------	------------------------------------

6 A)	Advenant une révision à la hausse des estimés d’avant-projet, le projet concerné doit être révisé.
6 B)	Ne pas avoir recours à une taxe dédiée pour les projets de développement.
6 C)	Les coûts d’opérations reliés aux projets sont financés par le « thermomètre des bonifications » de 1 M\$.

Le financement de ces projets proviendra des surplus nets annuels, des taxes foncières provenant du PPU centre-ville et d’un règlement d’emprunt de 25 M \$ pour accélérer les investissements au centre-ville. Tous ces projets seront présentés au conseil pour approbation.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1458*

**ADOPTION DU BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D’IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017 DE LA SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE L’OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l’étude des prévisions budgétaires pour l’année 2015 et du programme triennal d’immobilisations 2015, 2016 et 2017 de la Société de transport de l’Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a adopté son budget et a approuvé son programme triennal d'immobilisations le 30 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2015 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 54 300 000 \$ sur un budget total de 133 600 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2015-2016-2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1459*

ADOPTION DU BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2015 en date du 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celui du programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 comme déposé et prévoyant un déficit d'opérations de 8 951 354 \$ et un déficit pour le programme de supplément au loyer de 4 085 308 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 380 166 \$, soit 895 135 \$ pour le déficit d'opérations de l'organisme, 408 531 \$ pour le programme de supplément au loyer et 76 500 \$ pour le service de référence d'aide au logement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1460*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa devait soumettre un plan de révision des dépenses au plus tard le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite au dépôt du plan de révision des dépenses, une subvention de 327 000 \$ est nécessaire pour l'année 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 327 000 \$ à titre de subvention à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa pour l'exercice financier 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37200-952 – Subventions - Organismes municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1461*

PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES 2015-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de sa résolution CM-2012-969 du 25 septembre 2012, adoptait un plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires qui se veut un outil de planification et de vision pour les dix prochaines années et qui permettra à la Ville de répondre aux besoins de sa population, selon les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le plan quadriennal 2015-2018 respecte les paramètres du plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires en plus d'avoir fait l'objet de consultations avec les autres services municipaux, les centres de services et les caucus des élus de chaque secteur;

CONSIDÉRANT QUE le plan proposé respecte les contraintes budgétaires émises par le Service des finances, notamment une réduction de 1 000 000 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés procèdera à une validation des besoins et des priorités après deux ans et présentera cette réactualisation au conseil municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan quadriennal pour les années 2015-2018, comme présenté, pour adoption dans le cadre du budget 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1462*

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE PAVAGE PAR SECTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Politique de répartition du financement des travaux d'infrastructures de pavage par secteurs a été adoptée par la résolution numéro CM-2011-848 du 11 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est valide du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est la dernière à être basée sur une répartition sectorielle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de modifier la date de fin de la Politique de répartition du financement des travaux d'infrastructures de pavage par secteurs au 31 décembre 2015 plutôt qu'au 31 décembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1463*

METTRE FIN AU PROGRAMME ACTUEL DE PAVAGE DES CHEMINS EN GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE le programme actuel, en vigueur depuis 2003, consiste à paver les chemins en gravier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut optimiser les investissements annuels sur son réseau de chemin en gravier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au pavage des chemins en gravier et allouer ces sommes pour maintenir l'ensemble du réseau des chemins en gravier en meilleur état;

CONSIDÉRANT QU'il reste des tronçons en cours de réalisation, soit : le chemin Baillie, entre Klock et Daly, le chemin du Rang VI (1,2 km) et le chemin Léo-Leblanc (565 m);

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le tronçon du chemin Baillie, entre Klock et Daly, un montant de 250 000 \$ de l'enveloppe prévue en 2016 devra être devancé en 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce comité accepte et recommande au conseil :

- de mettre fin au programme actuel de pavage des chemins en gravier pour tous les secteurs de la ville dès 2015, à l'exception des tronçons déjà en cours de réalisation;
- d'autoriser le trésorier à devancer la somme de 250 000 \$ prévue à même l'enveloppe de 2016 pour réaliser le chemin Baillie en 2015.

Le Service des infrastructures déposera au conseil un plan d'intervention pour l'amélioration des routes en gravier en 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1464*

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1465* PLAN D'ACTION TRIENNAL 2014-2016 SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-314 du 15 avril 2014, a adopté un plan d'action triennal 2014-2016 et a affecté un montant de 93 900 \$ pour l'exercice financier 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un budget de 93 900 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action 2015 pour l'intégration des personnes handicapées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1466* POLITIQUE CULTURELLE - PRIORITÉS D'ACTION 2015 - 20 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2003-1282 du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-168 du 21 février 2012, adoptait les priorités d'action pour les années 2012 à 2016 de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre sur le budget 2015, tenue le 13 novembre 2014, le comité autorisait le trésorier à prévoir un budget additionnel de 20 000 \$ (augmentation du budget de 691 500 \$ à 711 500 \$) pour l'année 2015 afin de bonifier le soutien aux organismes culturels et les artistes locaux professionnels dans le cadre des priorités d'actions de la Politique culturelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un budget additionnel de 20 000 \$ (augmentation du budget de 691 500 \$ à 711 500 \$) pour l'année 2015 afin de bonifier le soutien aux organismes culturels et les artistes professionnels locaux dans le cadre des priorités d'actions de la Politique culturelle.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1467* ADOPTION DU BUDGET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR L'AN 2 DU PLAN D'ACTION 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2008-1178 du 18 novembre 2008, adoptait la Politique environnementale de la Ville de Gatineau sous le thème : « Une ville verte à portée de la main! »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en 2009 : « Un plan stratégique renouvelé dans une logique de développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en 2013 le schéma d'aménagement et de développement révisé : Aménageons le futur!;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de la résolution numéro CM-2014-307 du 15 avril 2014, a adopté le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un budget de 295 000 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action de la Politique environnementale.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1468*

PLAN D'ACTION QUADRIENNAL 2013-2016 DE GATINEAU, MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CM-2009-849 du 25 août 2009, s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de la résolution numéro CM-2013-331 du 16 avril 2013, a adopté un plan d'action quadriennal 2013-2016 Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu sa reconnaissance Municipalité amie des aînés, de la part du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, en octobre 2013, et ce, pour la durée de son plan d'action :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un budget de 100 000 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action 2015 de Gatineau, Municipalité amie des aînés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1469*

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2015 - PROGRAMME DE LUTTE DE L'HERBE À POUX

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier a accepté, par sa recommandation CP-SLSDC-2010-72 du 26 octobre 2010, de poursuivre pour les trois prochaines années, le programme d'éradication de l'herbe à poux avec une évaluation du programme en 2013 afin de faire un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du programme 2011-2013 démontrent qu'il est possible de lutter contre l'herbe à poux par la sensibilisation et des mesures de contrôle appropriées;

CONSIDÉRANT QUE par le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale, la Ville s'est engagée à adopter les moyens de contrôle pour lutter contre l'herbe à poux et revoir les façons de faire à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommandent au conseil d'octroyer un budget total de 60 000 \$ en 2014 et en 2015, et de 50 000 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé recommande l'option B et l'ajout du projet pilote pour un montant total de 60 000 \$ pour 2014. Cependant, étant donné la responsabilité partagée de ce projet, le montant additionnel de 10 000 \$ devra être assumé par un partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-395 du 13 mai 2014, a accepté de revoir nos façons de faire pour les prochaines années et que la somme de 50 000 \$ avait été accordée pour maintenir un minimum d'intervention en 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un budget de 50 000 \$ pour l'année 2015 afin de mettre en œuvre le plan d'éradication de l'herbe à poux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1470*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide aux immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de dix bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'investissement dans la bibliothèque municipale depuis plus de 10 ans et que les bibliothèques de Gatineau son vétustes;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques de Gatineau ont un manque criant d'espace;

CONSIDÉRANT QU'il y a un rattrapage nécessaire à faire afin d'offrir des bibliothèques de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de travail sur le budget 2015, tenue le 12 novembre 2014, la phase I du plan de déploiement des bibliothèques et représentant un investissement de 21,9 M\$ est acceptée à la majorité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de travail sur le budget 2015, tenue le 12 novembre 2014, le mandat est donné à l'administration afin que soit mesuré l'impact de l'ouverture de la bibliothèque du Plateau sur la bibliothèque Lucy-Faris et que l'ordre de priorité des bibliothèques Lucy-Faris et Guy-Sanche soient au même rang (phase I);

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres s'engage à venir préciser au printemps 2015 le plan de d'action pour réaliser la phase I du plan de déploiement de la bibliothèque avec une analyse exhaustive des coûts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 9 538 600 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue dans le cadre de ce programme en excédent de la somme prévue au budget;

- de mandater le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à représenter la Ville de Gatineau dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif